

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Édition – Octobre 2022

Vaccination annuelle contre la grippe saisonnière dès le 14 octobre

La première phase de la vaccination contre la grippe saisonnière à la Coop Santé débutera cette année le vendredi 14 octobre et s'échelonnera jusqu'au 11 novembre prochain. Une deuxième phase de vaccination sera prévue selon les besoins et la disponibilité des vaccins.

Vous êtes invités à prendre un rendez-vous auprès du secrétariat médical en communiquant au (450) 297-4777 et en appuyant sur le 1 puis le 4. La vaccination se fera directement dans l'église. En raison des travaux en cours, l'accès se fera par l'entrée principale de la Coop Santé. Les mesures sanitaires sont maintenues conformément aux directives de la Santé publique pour les cliniques de santé et de vaccination. Nous vous rappelons de ne pas vous présenter avant l'heure de votre rendez-vous. Les accompagnateurs seront acceptés seulement si c'est requis. Merci de prévoir des manches courtes pour faciliter la vaccination. Si vous avez des symptômes d'allure grippale ou êtes positifs à la COVID-19, vous devrez reporter votre rendez-vous et en aviser le secrétariat médical 24 h à l'avance.

Renouvellement des prescriptions

À moins d'un changement de dosage ou à la demande du médecin, saviez-vous que vous n'avez pas toujours besoin de rencontrer le médecin pour renouveler vos prescriptions ? Il suffit de téléphoner à votre pharmacie qui faxera votre demande de renouvellement directement à la Coop Santé.

Bilan de santé

Contrairement à la croyance de plusieurs, l'examen périodique dit **bilan annuel ou de routine** est établi selon votre âge, votre condition de santé et peut être effectué à chaque deux ou trois ans. Voici un tableau des barèmes établis pour les suivis périodiques :

Enfants	Bébés : à 2, 4, 6, 12 et 18 mois De 2 à 5 ans : à chaque année De 5 à 12 ans : à tous les deux ans
Femmes	De 12 à 21 ans : au besoin seulement De 21 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Hommes	De 12 à 39 ans : au besoin seulement De 40 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Maladie chronique stable (ex. hypertension ou diabète)	Variable selon la condition (6 mois – 2 ans), un suivi infirmier est possible. Le délai des suivis pourra être différent et ce, selon votre état médical.

Consultations avec l'infirmière

Certaines conditions de santé ne nécessitent pas de rendez-vous avec le médecin. Souvent, une consultation avec l'infirmière peut suffire. Voici les services infirmiers offerts en exclusivité aux membres de la Coop :

- ✓ Consultations téléphoniques ou sur rendez-vous, 5 jours par semaine : soins de plaies, retrait de points de suture, suivi des problèmes de santé chroniques dont l'hypertension et le diabète, nettoyage d'oreilles ou pour un problème de santé ponctuel (état grippal, infection urinaire et autres).
- ✓ Vaccination saisonnière, certains vaccins de voyage et autres vaccins (zona, pneumocoque, tétanos, etc.).
- ✓ Clinique de prélèvements, sur rendez-vous, chaque mercredi matin.

Horaire et procédure pour les appels téléphoniques et pour mieux vous servir

Le secrétariat médical prend les appels téléphoniques du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 15 h. Si les lignes sont occupées en raison d'un nombre élevé d'appels, vous devrez rappeler. Les périodes plus achalandées pour les appels téléphoniques sont les lundis en matinée et les journées qui suivent un congé férié.

Pour prendre un rendez-vous pendant les heures de prise d'appels téléphoniques, vous appuyez sur le 1 puis le 4. Vous pouvez aussi laissez un message à la secrétaire médicale de votre médecin après avoir

appuyé sur le 1. Celle-ci vous rappellera dans les 24 à 48 h ou selon son horaire de travail indiqué dans son message.

En dehors des heures de prise d'appels, vous pouvez annuler un rendez-vous en appuyant sur le 1.

Il est inutile de téléphoner le lundi matin en pensant obtenir un rendez-vous plus rapidement, les rendez-vous sont fixés par priorités de santé et on prend les appels tous les jours.

Merci de votre collaboration appréciée !

Campagne automnale de recrutement de nouveaux membres

Le volet II de la campagne de recrutement est en cours depuis le 15 septembre et se terminera le 31 octobre prochain. Déjà, 65 personnes ont adhéré à la Coop Santé depuis le début de la campagne. L'objectif est de 150 nouvelles adhésions.

Simplement rappeler que vous courez la chance de gagner le remboursement de votre contribution annuelle en joignant la Coop Santé avant le 31 octobre prochain ou en nous référant des nouveaux adhérents en provenance des municipalités partenaires et de la MRC Memphrémagog. Deux remboursements seront offerts à deux personnes gagnantes.

Comment participer :

- **Pour une nouvelle adhésion** : Vous devez d'abord acquérir vos parts sociales de 50 \$ puis, acquitter votre contribution annuelle de 142 \$.
- **Pour une référence** : Il suffit de mentionner à toute personne que vous référez d'en informer la secrétaire médicale de la Coop Santé lors de son adhésion, en donnant votre nom et votre numéro de téléphone qui seront déposés dans la boîte de tirage.
- **Date du tirage** : Le tirage s'effectuera dans la semaine suivant la fin de la campagne. Les noms des personnes gagnantes seront affichés sur le site Internet de la Coop Santé.

Les adhésions en provenance des municipalités partenaires (Eastman, Austin, St-Étienne de Bolton et Stukely-Sud) seront priorisées en tout temps. Les demandes en provenance des autres municipalités de la MRC Memphrémagog seront aussi acceptées à la condition que la Coop Santé soit en mesure d'assurer une accessibilité suffisante aux services de santé.

Pour connaître les avantages d'être membre et compléter le formulaire d'adhésion, consultez notre site www.coopsanteeastman.com ou communiquer avec nous.

Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 142 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

